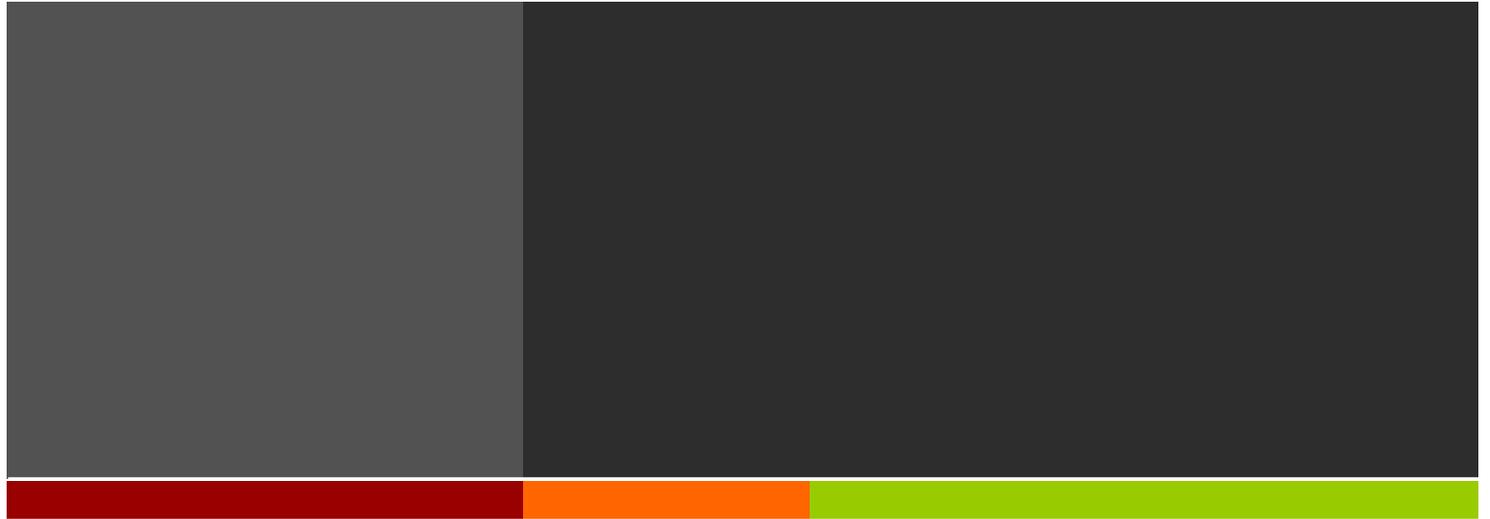


Les quartiers culturels



Avis du Conseil des Montréalaises
Consultation publique – Octobre 2011





COORDINATION

Guylaine Poirier

RECHERCHE, RÉDACTION ET CONCEPTION GRAPHIQUE

Nathalie St-Pierre et Marie Vallée

Les auteures remercient madame Charlotte Thibault, consultante, pour ses conseils dans l'exemple donné sur le processus de l'analyse différenciée selon les sexes (ADS) et madame Emmanuelle Hébert, vice-présidente du Conseil des Montréalaises, pour son inspirante contribution sur la question de la citoyenneté culturelle.

SECRÉTARIAT

Kheira Chakor

© Conseil des Montréalaises, 2011

DÉPÔT LÉGAL

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2011

Bibliothèque et Archives Canada

I S B N **978-2-7647-1023-4** (pour la version électronique PDF en français)

www.ville.montreal.qc.ca/conseildesmontrealaises

Document adopté par le Conseil des Montréalaises lors de l'assemblée tenue le 12 octobre 2011.

CONSEIL DES MONTRÉALAISES

1550, rue Metcalfe, 14e étage, bureau 1424

Montréal (Québec) H3A 1X6

Téléphone 514 868-3665

Télécopieur 514 868-5810

conseildesmontrealaises@ville.montreal.qc.ca

www.ville.montreal.qc.ca/conseildesmontrealaises



Lanternes chinoises au Jardin Botanique
<http://rerdremy.wordpress.com/>

AVIS

Présenté aux membres de la Commission permanente sur la culture, le patrimoine et les sports dans le cadre de la consultation sur les quartiers culturels

RÉSUMÉ

Dans un premier temps, le Conseil propose quelques réflexions préliminaires qui s'appliquent de façon globale non seulement à la question des quartiers culturels mais également à l'ensemble des initiatives mises de l'avant par la Ville et ses arrondissements.

Par la suite, le Conseil s'interroge sur la capacité d'intégration des différentes politiques et plans d'action mis de l'avant dans le cadre du projet de quartiers culturels.

Vient ensuite, dans un dernier temps, une série de commentaires plus spécifiques sur les différentes questions posées par la Commission permanente sur la culture, le patrimoine et les sports dans le cadre de la consultation sur les quartiers culturels.

Là où elles l'estimaient pertinent, les membres du Conseil ont formulé des recommandations

concrètes : elles souhaitent ainsi contribuer dans un esprit constructif à dynamiser cette initiative.

S'appuyant sur des réflexions concernant la citoyenneté culturelle et sur l'utilisation d'outils incontournables de planification, le Conseil plaide en faveur d'un développement urbain et d'une vitalité culturelle intégrés, régis par les principes d'un développement écologique durable, auxquels doivent s'atteler les actrices et les acteurs de toutes les fonctions de la Ville ainsi que tous les citoyennes et les citoyens.

Pour le Conseil, il ne faut plus voir la culture comme la simple consommation d'événements culturels (réception passive) mais comme la participation active des citoyennes et des citoyens à la production et à la consommation, dans toutes les sphères de vie, et ce dans une perspective durable.

RÉSUMÉ

Le Conseil estime que les trois outils de planification que sont le *Guide d'aménagement pour un environnement urbain sécuritaire*, l'analyse différenciée selon les sexes (ADS) et la Politique *Pour une participation égalitaire des femmes et des hommes à la vie de Montréal* doivent faire partie des pratiques de la Ville et des arrondissements lorsqu'ils interviennent en matière d'aménagement et de développement de politiques publiques afin de mettre en place des espaces publics invitants et sécuritaires.

Enfin, le Conseil tient à ce que des démarches rigoureuses et participatives soient déployées. C'est dans cette perspective qu'il suggère l'inclusion non seulement des groupes communautaires et des diverses tables de quartier/arrondissement qui ont développé une vision des besoins du territoire au sein duquel ils œuvrent, mais également celle des citoyennes et des citoyens, partout, dans les milieux où ils sont

présents. Ils sont en mesure d'apporter des suggestions qui mèneront à l'amélioration de la qualité de vie de tous.





TABLE DES MATIÈRES

Présentation du Conseil des Montréalaises	4
Introduction	5
Réflexions préliminaires	6
Trois outils essentiels de planification	9
Considérations générales	10
Observations et recommandations spécifiques	11
Une démarche presque idéale : le Plan de développement durable de la collectivité montréalaise	19
Statistiques sur les Montréalaises	20
Sommaire des recommandations	21
Annexe 1 – Le processus d’implantation de l’ADS dans un projet	23
Appendice A – Liste des membres du Conseil des Montréalaises	26
Notes et bibliographie	28



PRÉSENTATION DU CONSEIL DES MONTRÉALAISES

Créé en 2004, le Conseil des Montréalaises agit en tant qu'organisme consultatif auprès de l'Administration municipale en ce qui a trait à l'égalité entre les femmes et les hommes et à la condition féminine. Il est composé de 15 membres qui proviennent de différents secteurs d'activité de la vie montréalaise de façon à refléter la diversité culturelle et sociale de la ville de Montréal. Parmi ses principales fonctions, il doit :

- a. Conseiller et donner des avis au conseil municipal, au comité exécutif et aux conseils d'arrondissement, à la demande de ces derniers, sur tout dossier pouvant avoir un impact sur les conditions de vie des Montréalaises;
- b. Fournir, de sa propre initiative ou à la demande du conseil municipal de Montréal, du comité exécutif ou d'un conseil d'arrondissement, des avis sur toute question relative à l'égalité entre les femmes et les hommes et à la condition féminine, et soumettre ses recommandations;
- c. Contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une politique cadre d'égalité entre les femmes et les hommes à la Ville de Montréal;
- d. Solliciter des opinions, recevoir et entendre les requêtes et suggestions de toute personne ou tout groupe sur les questions relatives à l'égalité entre les femmes et les hommes et à la condition féminine;
- e. Effectuer ou faire effectuer des études et des recherches qu'il juge utiles ou nécessaires à l'exercice de ses fonctions.

Avec la création du Conseil des Montréalaises, la Ville de Montréal a marqué une étape importante dans ses actions à l'égard de sa population féminine et de la collectivité tout entière. À l'instar d'autres conseils existants, il constitue un précieux outil démocratique et offre aux citoyennes un lieu de participation unique à la vie publique montréalaise.

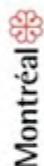
Ses principaux axes d'intervention touchent à la présence des femmes en politique municipale et dans les diverses instances de la Ville, à la lutte à la pauvreté et à l'amélioration des conditions de vie de la population, aux conditions de travail des femmes à l'emploi de la Ville de Montréal et à l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes dans divers domaines de juridiction municipale.



QUARTIERS CULTURELS

Document d'orientation présenté
devant la Commission sur la culture,
le patrimoine et les sports

Direction de la culture et du patrimoine
SEPTEMBRE 2011



Montréal

La vitalité et l'identité des
quartiers reposent
essentiellement sur la
diversité de leur vie culturelle.

CITOYENNETÉ : Situation positive créée par la pleine reconnaissance aux personnes de leur statut de citoyen (le citoyen dispose, dans une communauté politique donnée, de tous ses droits civils et politiques) (*Dictionnaire Petit Larousse*).

QUARTIER : Division administrative d'une ville - Partie d'une ville ayant certaines caractéristiques ou une certaine unité : Un quartier résidentiel - Environs immédiats, dans une ville, du lieu où on se trouve et, en particulier, du lieu d'habitation : Les gens du quartier - Ensemble des habitants du voisinage (*Dictionnaire Petit Larousse*).

En langue française, le mot **CULTURE** désigne tout d'abord l'ensemble des connaissances générales d'un individu (*Dictionnaire national* de Bescherelle, 1862). C'est ce que nous appelons aujourd'hui la "culture générale".

Après le milieu du XX^e siècle, le terme prend une seconde signification soit une conception collective : **l'ensemble des structures sociales, religieuses, etc., des manifestations intellectuelles, artistiques, etc., qui caractérisent une société** (*Dictionnaire Petit Larousse*).

INTRODUCTION

Le Conseil des Montréalaises a pris connaissance avec intérêt du document d'orientation « Les Quartiers culturels » présenté par la Direction de la culture et du patrimoine devant la Commission sur la culture, le patrimoine et les sports en septembre 2011 et il souhaite partager ses réflexions en regard de plusieurs éléments contenus dans le document.

Le Conseil n'en est pas à sa première intervention dans le domaine du développement culturel pour la Ville de Montréal. En effet, dès mars 2005, il a déposé des réflexions sur la proposition de politique de développement culturel pour la Ville de Montréal et certains éléments de réflexion présentés à cette époque sont encore pertinents dans le contexte de la consultation sur les quartiers culturels. Nous y ferons donc référence lorsqu'il sera pertinent de le faire. C'est encore une fois dans une perspective constructive que le Conseil partage le fruit de ses réflexions avec les membres de la Commission ainsi que l'ensemble des partenaires associés au développement culturel sur l'ensemble du territoire montréalais. Nous espérons que celles-ci pourront contribuer à l'atteinte de la vision de Montréal, « métropole culturelle ».

RÉFLEXIONS PRÉLIMINAIRES

La citoyenneté culturelle repose sur la participation active des citoyennes et des citoyens à la production et à la consommation, dans toutes les sphères de vie.



CITOYENNETÉ CULTURELLE

Le Conseil des Montréalaises s'est d'abord penché sur la signification de la culture et de son rôle dans un quartier. Les conventions des Nations Unies des dernières années établissent explicitement la nécessité des droits collectifs, tels que les droits culturels préconisés par l'UNESCO. Ces droits n'englobent pas seulement le droit à la culture en général, mais aussi le droit à sa propre culture, c'est-à-dire la culture à laquelle quelqu'un s'identifie et qui est liée à une histoire spécifique et à un territoire distinct. L'idée de « citoyenneté culturelle » est rattachée directement à cette notion de droits culturels.¹

Dans ce contexte, une nouvelle définition de la citoyenneté, intimement liée à la politique urbaine, apparaît. Elle se manifeste concrètement à travers l'émergence de mouvements collectifs (écologiques, étudiants, femmes, mobilité durable, quartiers verts, ville sociale,...) et devient visible au sein de la politique culturelle sous les traits du développement culturel des villes. Par la construction d'une identité civique, on cherche à encourager les résidentes et les résidents à

reconquérir l'espace urbain et à devenir citoyennes et citoyens de leur cité. Cela passe aussi par le renforcement des symboles d'appartenance à une ville (mise en place d'animations culturelles, de quartiers piétonniers, revalorisation « d'espaces morts » comme les bâtiments industriels) qui sont autant de moyens de consolider la citoyenneté.²

Christian Poirier, professeur à l'INRS, note qu'aujourd'hui, on semble davantage considérer la personne comme un consommateur, ce qui fait qu'on s'éloigne des arts et de la culture, des artistes et des citoyens, de ce qu'il appelle la « citoyenneté culturelle », qui, selon lui, devrait plutôt viser à donner accès à une diversité culturelle dans une perspective de développement culturel.³ Il note que le Rendez-vous culturel 2011 dans Rosemont–La Petite-Patrie s'inscrit parfaitement dans une démarche de citoyenneté culturelle, qui suppose la participation de l'ensemble des actrices et des acteurs du milieu et de la communauté. Il distingue ainsi la démocratie culturelle (mouvement qui vient d'en bas) de la démocratisation de la culture (qui est imposée de haut en bas).⁴ Selon les chercheurs, la culture est

RÉFLEXIONS PRÉLIMINAIRES

«Balanceakt» dans un HLM de Berlin-Hellersdorf (sculpture posée sur le toit d'un immeuble en guise de métaphore des difficultés de l'entente entre les individus) (Photo: Wolf-Christian Strauss, Berlin)



ce qui nous permet de transcender les différences : c'est un moteur d'intégration et d'appartenance, particulièrement pour les femmes qui sont moins présentes dans les lieux formels de décision.

R-a) Pour le Conseil, il ne faut pas voir la culture comme la simple consommation d'événements culturels (réception passive) mais comme la participation active des citoyennes et des citoyens à la production et à la consommation, dans toutes les sphères de vie, et ce dans une perspective durable.

Les impacts de la culture sont ainsi élargis pour englober l'identité citoyenne, la communauté, les réseaux sociaux, les rapports aux autres, l'engagement politique et le rapport avec l'espace public dans un quartier, dans une ville.

La culture devient alors créatrice de sens commun et elle transcende les goûts et les intérêts individuels. Les arts et la culture

permettent de partager une citoyenneté construite, négociée dans laquelle les citoyennes et les citoyens interagissent selon leurs capacités et leurs besoins.

OUTILS DE PLANIFICATION

Tout projet qui vise l'amélioration de la qualité de vie doit reposer sur une vision claire et se faire à partir d'une planification intégrée. C'est pourquoi le Conseil pense important de faire une distinction entre les activités nécessaires et les activités facultatives et de loisir ainsi que les activités sociales et culturelles dans les espaces publics. Tandis que les activités nécessaires ont lieu indépendamment de la qualité de l'environnement physique, les activités facultatives et sociales dépendent à un degré significatif de ce que l'endroit doit offrir et de l'impact sur le comportement des gens. L'environnement bâti prend alors tout son sens. Plus un lieu est

RÉFLEXIONS PRÉLIMINAIRES

intéressant et convivial, plus les activités de loisir et sociales se réalisent.

L'activité sociale est le fruit de la qualité de l'environnement bâti, et elle arrive **spontanément** quand les gens se rencontrent dans des endroits particuliers. Des activités sociales incluent le jeu pour les enfants, des rencontres, des activités culturelles de toutes sortes. Il suffit donc de prévoir des lieux physiques et les gens les animeront d'eux-mêmes.

R-b) Ainsi, le Conseil est d'avis que les trois outils de planification que sont le *Guide d'aménagement pour un environnement urbain sécuritaire* (Guide), l'analyse différenciée selon les sexes (ADS) et la *Politique Pour une participation égalitaire des femmes et des hommes à la vie de Montréal* (Politique d'égalité) doivent faire partie des pratiques de la Ville et des arrondissements lorsqu'ils interviennent en matière d'aménagement et de développement de politiques publiques afin de mettre en place des espaces publics invitants et sécuritaires (voir p. 9).

RIGUEUR ET PARTICIPATION CITOYENNE

R-c) Enfin, le Conseil tient à ce que des démarches rigoureuses et participatives soient déployées.

Le Conseil souhaite qu'à l'instar du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise (PDDCM), des outils de suivi et d'évaluation soient déployés pour tous les plans d'action (voir p. 19).

De plus, s'inspirant également du PDDCM, le Conseil suggère que la démarche de conception et d'élaboration des plans d'action pour les quartiers culturels soit la plus large et inclusive possible. À l'instar du PDDCM et des démarches des groupes de femmes et communautaires montréalais, il faut développer, par une approche collective, une réflexion et des pistes d'action pour que les quartiers répondent davantage aux besoins des résidentes et résidents. Nous pensons particulièrement aux déclarations citoyennes produites par des centres de femmes qui déterminent des revendications en

matière de transport, logement, développement économique, environnement, etc. ou encore à l'*Opération populaire d'aménagement* réalisée dans le quartier de Pointe-Saint-Charles ».⁷

Le Conseil espère que les processus d'élaboration des plans pour les quartiers culturels et pour le nouveau Plan de développement de Montréal feront place au partage de telles analyses et réflexions tout au long des travaux. À l'instar des expertises acquises par les services municipaux, nous croyons profondément que les citoyennes et les citoyens développent une réelle expertise quant à leur milieu de vie et aux moyens à mettre en place pour le développer et l'améliorer.

C'est dans cette perspective que le Conseil suggère l'inclusion non seulement des groupes communautaires et des diverses tables de quartier / arrondissement qui ont développé une vision des besoins du territoire au sein duquel ils œuvrent, mais également celles des citoyennes et des citoyens. Ils sont en mesure d'apporter des suggestions qui mèneront à l'amélioration de la qualité de vie de tous.



La mondialisation a mis la culture au premier plan dans le monde entier à tel point qu'elle représente maintenant l'une des « questions les plus urgentes » ayant un impact sur la stabilité internationale et le développement humain au XXI^e siècle.

L'Agenda 21 de la culture est le premier document à vocation mondiale qui prend le pari d'établir les bases d'un engagement des villes et des gouvernements locaux en faveur du développement culturel.

L'Agenda 21 de la culture recommande à l'UNESCO de reconnaître les villes comme étant des territoires où sont appliqués les principes de la diversité culturelle, en particulier ceux qui sont liés à la coexistence, à la démocratie et à la participation, et de mettre en place les mesures permettant aux gouvernements locaux de participer à ses programmes. L'Agenda 21 de la culture donne l'opportunité aux gouvernements locaux de créer une vision à long terme de la culture comme pilier du développement et il propose également des outils concrets qui pourraient être développés.

TROIS OUTILS ESSENTIELS DE PLANIFICATION



Inclusion du « Guide d'aménagement pour un environnement urbain sécuritaire »

http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=3217,3793444&_dad=portal&_schema=PORTAL

Ce Guide vise à consolider les principes d'aménagement sécuritaire par une synthèse des principales réflexions en la matière et à présenter divers paramètres d'application dans les principaux types de lieux urbains. Le Conseil est d'avis que ce Guide devienne une référence incontournable dans tous les projets d'aménagement et de développement de la Ville de Montréal et de chacun des arrondissements. Nous avons, à de nombreuses occasions, réitéré l'importance de ce Guide puisque nous sommes convaincues que cet outil s'applique dans tous les aspects d'un développement urbain qui favorise l'amélioration de la qualité de vie et des milieux pour les Montréalaises et les Montréalais de tous âges et de toutes conditions.



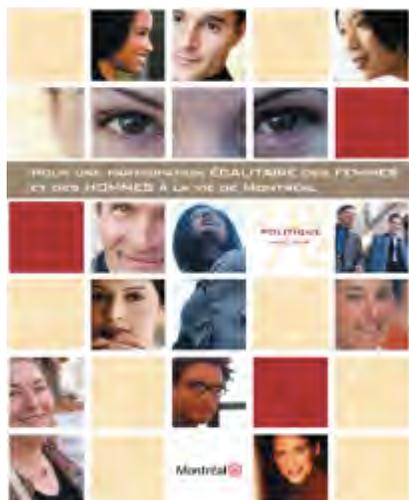
Inclusion le plus en amont possible de l'analyse différenciée selon les sexes (ADS)

<http://www.scf.gouv.qc.ca/index.php?id=56>

Le Conseil a souligné à plusieurs reprises, lors de ses avis ou mémoires précédents, la nécessité d'utiliser la grille de l'ADS dans l'élaboration de politiques publiques et des plans d'action qui en découlent. En octobre 2011, le Conseil apprenait l'intégration de l'ADS dans le futur Plan de développement de Montréal (PDM) à titre de priorité. Cela est une avancée majeure qui trace la voie à suivre et le Conseil s'en réjouit.

Le Conseil est toujours d'avis que cet outil, croisé avec « d'autres variables telles l'âge, le niveau d'éducation, le revenu, l'appartenance à une communauté culturelle, le handicap, la région ou la santé ou encore toute autre variable pertinente selon la problématique (...) permet le raffinement de l'analyse et éclaire de façon significative les décisionnaires »⁵.

C'est pourquoi le Conseil considère que l'ADS doit être utilisée le plus en amont possible lors du développement des plans d'action des quartiers culturels par les arrondissements et lors de l'établissement d'une vision globale par la Ville. Il est essentiel que la Ville réalise des projets pilotes utilisant l'ADS dans la mise en œuvre des quartiers culturels afin d'en tirer des apprentissages et des bonnes pratiques, ce qui permettra son déploiement à plus grande échelle, notamment dans le PDM (voir l'annexe 1, p. 23, pour un exemple d'implantation).



Pour une participation égalitaire des femmes et des hommes à la vie de Montréal

http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=3217,3793408&_dad=portal&_schema=PORTAL

Enfin, le Conseil souhaite que les principes inclus dans la politique d'égalité soient appliqués dans toute consultation et lors de la mise en œuvre de politiques publiques et de projets. « Trop souvent, les membres du Conseil des Montréalaises peuvent observer le fait que l'on ne se préoccupe pas d'avoir une composition paritaire femme-homme dans de trop nombreuses structures. Il est de plus en plus reconnu que les comités, les conseils d'administration, les équipes de travail ont tout avantage à viser et à atteindre cette parité qui assure une plus grande efficacité, un rendement accru, des décisions optimales pour l'organisation. »⁶ Le *Portrait 2010 – Pour une participation égalitaire des femmes et des hommes à la vie de Montréal*, paru en octobre 2011, porte sur les trois premières années de mise en œuvre du Plan d'action et met en lumière plusieurs des réalisations de la Ville en faveur de l'égalité. Il souligne également la nécessité pour la Ville et ses arrondissements d'accentuer leurs efforts.

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

S'appuyant sur les réflexions qui précèdent et sur l'utilisation des outils incontournables de planification, le Conseil plaide en faveur d'un développement urbain et d'une vitalité culturelle intégrés, régis par les principes d'un développement écologique durable, auxquels doivent s'atteler les actrices et les acteurs de toutes les fonctions de la Ville ainsi que tous les citoyennes et les citoyens.

Intégration et vision transversale des politiques publiques existantes et à venir

Les membres du Conseil sont interpellées par l'avenir de Montréal sous toutes ses facettes, dont celles de son développement urbain et de sa citoyenneté culturelle. Actuellement, Montréal dispose de nombreuses politiques (égalité, transport, famille, développement durable, protection et mise en valeur des milieux naturels, etc.) et en élabore d'autres, dont la présente, sur les quartiers culturels. Plusieurs des politiques existantes sont d'ailleurs mentionnées dans le document de consultation et elles seront prises en compte comme intrants incontournables dans la réflexion sur les quartiers culturels (p.23). Le Conseil se réjouit de cette volonté.

Parallèlement s'amorce l'élaboration d'un nouveau plan de développement montréalais (PDM) visant à rassembler de manière concertée une vaste majorité des forces vives de Montréal afin que la ville réponde mieux aux aspirations des Montréalaises et des Montréalais dans une perspective de développement durable. Le Conseil suppose que l'exercice actuel concernant les quartiers culturels servira à alimenter les consultations devant mener à l'adoption du PDM. Le Conseil s'interroge également sur la capacité d'intégration des différentes politiques et plans d'action mis de l'avant. L'exercice à venir sera complexe et nécessitera une vision transversale

très claire pour réaliser une réelle intégration des nombreuses politiques et plans d'action pour éviter des dédoublements.

Le Conseil plaide donc en faveur d'un développement urbain et d'une vitalité culturelle intégrés, régis par les principes d'un développement écologique durable, auxquels doivent s'atteler les acteurs et les actrices de toutes les fonctions de la Ville ainsi que de tous les citoyens et les citoyennes.

Selon Louise Sicuro, présidente-directrice générale de Culture pour tous et fondatrice des Journées de la culture, « *en alignant ses politiques, initiatives et investissements sur la poursuite de l'excellence artistique, la création d'institutions durables et la construction d'une industrie culturelle performante, l'État québécois est parvenu à développer une offre artistique et culturelle foisonnante, constamment renouvelée et appréciée ici et à l'échelle de la planète, d'abord dans la francophonie puis bien au-delà. C'est un acquis précieux à célébrer* »⁸.

Le Conseil croit fermement que l'ensemble des citoyennes et des citoyens de Montréal sont capables d'autant de cohérence, afin de faire de Montréal, une véritable métropole culturelle.



“It is individuals and communities who make culture happen and we need to ensure structures are in place to enable participation from “grass roots” and to support the development of creative and confident communities.” *The Cultural Strategy, Manchester, UK.*

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS SPÉCIFIQUES

Sense of Place à **Manchester** est une nouvelle forme de planification communautaire qui fait appel à une plus large gamme de facteurs culturels pour informer les urbanistes de l'évolution des quartiers, voir http://www.manchester.gov.uk/download/1014/manchester_a_sense_of_place

Manchester
A Sense of Place

D'abord, le Conseil tient à souligner que le document de consultation ne permet pas de comprendre avec précision la définition de quartier culturel, ce qui faciliterait pourtant la compréhension et la cohérence du sujet traité. De plus, bien que la question ne soit pas posée directement, le Conseil est préoccupé par les effets de la gentrification. Ainsi, il est important que les lieux désignés à titre de quartiers culturels n'en deviennent pas des vecteurs. La préservation de la mixité sociale, dans une vision de cohésion et d'intégration, doit faire partie des objectifs visés, notamment en raison des conditions socio-économiques des femmes qui sont trop souvent parmi les plus faibles revenus. Cette même préoccupation est valable pour les artistes déjà présentes dans les quartiers afin qu'elles puissent continuer de vivre et de produire leur art dans leur quartier d'appartenance et ne pas être délogées par l'augmentation des coûts de loyer de leur atelier.

5.1 L'ACTION CULTURELLE LOCALE

La possibilité pour l'arrondissement de se doter d'un plan d'action culturel local, en partenariat avec les organismes et les partenaires locaux, permettant d'y inscrire la volonté de développer un ou des quartiers culturels.

R-1 Le Conseil recommande que les principes de la politique d'égalité de la Ville de Montréal soient appliqués et que les femmes soient présentes dans toutes les instances et groupes de travail selon un principe de parité.

R-2 Le Conseil recommande que l'ADS soit utilisée dès le début d'un processus et tout au cours de sa mise en œuvre. Il recommande également qu'un membre senior de l'équipe de l'arrondissement devienne le répondant de l'application de l'ADS et qu'il en rende compte périodiquement.

R-3 Enfin, le Conseil recommande que des processus de participation citoyenne soient déployés par les arrondissements dans l'élaboration et la mise en œuvre des quartiers culturels, incluant des moyens pour rejoindre les femmes dans leur milieu.

La possibilité pour l'arrondissement d'inscrire à même le chapitre local du plan d'urbanisme le ou les secteurs désignés « quartier culturel » et, subséquemment, d'adapter le cadre réglementaire de ces secteurs en fonction de leurs objectifs de développement culturel et d'aménagement (exemple : affichage, zonage, permis d'occupation du domaine public, ateliers d'artistes, etc.).

Le Conseil est d'avis que la modification des cadres réglementaires est une action essentielle afin de faire réellement écho aux plans d'actions culturels locaux.

R-4 Le Conseil recommande que les principes du Guide d'aménagement pour un environnement urbain sécuritaire et de la Politique d'accès universel soient intégrés dans le Plan d'urbanisme de chaque arrondissement ainsi que dans

celui de la Ville.

D'autre part, le Conseil souhaite rappeler que dans le plan d'action 2008-2012 issu de la politique *Pour une participation égalitaire des femmes et des hommes à la vie de Montréal*, la Ville de Montréal a adopté une mesure pour « sensibiliser les conseils d'arrondissement à nommer plus de femmes comme membres des Comités consultatifs en urbanisme (CCU) en s'appuyant sur la diversité montréalaise ».

R-5 Le Conseil recommande la mise en place de mesures spécifiques afin que davantage de femmes soient nommées sur les CCU ainsi que sur tous les comités de travail ou les instances qui ont une influence sur l'avenir de Montréal et de ses arrondissements.

Au cours des prochains mois et années, plusieurs développements, du type de celui du quartier Namur, du redéveloppement de l'Hippodrome Blue Bonnets ou d'autres projets de construction à vocation mixte, seront mis en chantier à Montréal. Il est important que la Ville et ses arrondissements se dotent rapidement d'outils permettant l'ajout de lieux et d'équipements favorisant la culture.

R-6 Le Conseil recommande qu'en application de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1, art. 117.3), l'usage des superficies ou les sommes versées puissent en partie permettre l'ajout d'espaces culturels dotés d'équipements appropriés, le tout dans le respect des politiques existantes d'espaces verts des arrondissements et de la Ville de Montréal.

La possibilité de mettre en place, à la Ville centrale, une équipe multidisciplinaire pour accompagner les arrondissements dans leur démarche de concertation et de planification.

Le Conseil des Montréalaises est bien informé sur le fonctionnement des instances décisionnelles et des compétences locales sur le territoire de la Ville de Montréal. Il est conscient qu'il y a souvent un équilibre à atteindre entre les paliers de la Ville centrale et des arrondissements. C'est pourquoi le Conseil croit qu'il est important que les compétences de chacun soient respectées dans des démarches du type de celle de Quartier des spectacles. Cependant, il tient à encourager la Ville centrale à favoriser la cohésion sur l'ensemble du territoire et à apporter aux arrondissements le soutien adéquat pour atteindre cet objectif et ainsi éviter une trop grande disparité entre les arrondissements.

R-7 Le Conseil recommande la mise en place d'une équipe multidisciplinaire au niveau de la Ville centre qui devra inclure des personnes en

mesure d'utiliser les trois outils incontournables, soit l'ADS, le Guide d'aménagement pour un environnement urbain sécuritaire ainsi que la Politique d'égalité.

5.2 LA PROMOTION ET L'ANIMATION

5.2.1 LA MISE EN VALEUR DE L'HISTOIRE ET DU PATRIMOINE

Comment en arriver à un effort collectif accru, en regard de la mise en valeur de l'histoire et du patrimoine, qui contribuerait notamment à la formation d'un sentiment d'identité, d'appartenance et de fierté dans les quartiers culturels et dans les arrondissements ?

Comment sensibiliser la population à la grande richesse du patrimoine bâti et historique des quartiers culturels actuels et à venir ? Comment pallier ce manque de connaissance et de reconnaissance du patrimoine des quartiers ?

En 2011, la Ville de Montréal a déclaré Jeanne-Mance, co-fondatrice de Montréal et le Conseil des Montréalaises ne peut que se réjouir de cette reconnaissance de la participation active d'une femme à la création de notre ville. Le Conseil tient à souligner qu'au cours des 350 ans de l'histoire de Montréal, il y a eu un nombre considérable de femmes qui, à travers les années, ont contribué à tous les aspects du développement social, économique, politique et culturel de la ville ainsi qu'à son histoire. Le Conseil souhaite donc voir les contributions de toutes ces Montréalaises bien représentées et permettre ainsi à toutes et à tous de développer un sentiment d'identité, d'appartenance et de fierté face à la contribution des femmes à l'histoire de notre ville.

R-8 Le Conseil recommande que des efforts spécifiques soient mis en œuvre pour souligner la contribution des femmes à l'histoire et au patrimoine dans le cadre de chaque projet de quartier culturel dans tous les arrondissements.

R-9 Le Conseil recommande que lors de l'organisation d'événements pour le 375^e anniversaire de la fondation de Montréal, la Ville et les arrondissements mettent en valeur la contribution des femmes.



Hommage aux fondateurs de la ville de Montréal de Pierre Gaboriau et Pierre Osterrath, représente trois fondateurs de la ville de Montréal: Jérôme le Royer de la Dauversière, Jeanne Mance et Paul Chomedey, sieur de Maisonneuve. Métro Berri-UQÀM



TROIS-RIVIÈRES - CIRCUIT PATRIMONIAL

La Ville de Trois-Rivières a mis en place un circuit pédestre comprenant 70 panneaux installés principalement dans l'arrondissement historique de la ville. Chacun de ces panneaux retrace l'histoire d'une rue, d'un quartier, de ses habitants et de ses bâtiments. Ils constituent par le fait même autant de témoignages que Trois-Rivières est une des capitales culturelles du Canada.

LACHINE – LA PART DES FEMMES



Frances Anne Hopkins

Le canal de Lachine 1825-2005 - L'exposition « La part des femmes » a été organisée par la Société de promotion du canal de Lachine, à l'occasion du 180^e anniversaire du canal. Des femmes de Montréal ont été mises à l'honneur.

EUROPE

Des fiches pédagogiques, des dossiers thématiques, des concours scolaires, des sites internet, des vidéos, des livrets, des posters... pour éducation à la citoyenneté active ! Les « Itinéraires de citoyenneté », démarche pédagogique innovante qui s'articule autour des différentes journées commémoratives ou de sensibilisation à partir desquelles des actions citoyennes sont susceptibles d'être mises en œuvre, visent à proposer et donner aux acteurs de la communauté éducative des outils pédagogiques et éducatifs adaptés pour encourager une citoyenneté active et participative tout au long de l'année.
itinerairesdecitoyennete.org/

Il est essentiel de sensibiliser la population et de développer les connaissances sur l'histoire et le patrimoine des quartiers de Montréal, notamment pour créer un sentiment d'appartenance.

R-10 Le Conseil recommande que des circuits culturels, gratuits ou à très faibles coûts, soient développés tant par la Ville centrale que par les arrondissements. Ces circuits doivent inclure une composante « histoire de la contribution des femmes ». Ils devraient être développés en partenariat avec des organismes communautaires et culturels et des artistes, y compris ceux issus du milieu dit « *underground* », intéressés notamment à l'histoire des femmes ainsi qu'aux luttes urbaines. Ces circuits culturels devraient être inclus aux programmes de sorties des écoles et ce, dès la 5^{ème} année du primaire, ce qui permettrait de développer plus tôt le sentiment d'appartenance et le niveau de connaissance de tous les Montréalaises et les Montréalais de l'histoire et du patrimoine de leur ville.

R-11 Le Conseil recommande également qu'une signalisation harmonisée soit développée et appliquée sur l'ensemble du territoire de la Ville de Montréal afin de mettre en valeur le patrimoine bâti ainsi que l'histoire de la ville, incluant une signalisation spécifique mettant en valeur la contribution des femmes.

5.2.5 LA MÉDIATION CULTURELLE ET LA PRATIQUE ARTISTIQUE AMATEUR

Comment permettre au plus grand nombre possible de citoyens de prendre part au développement culturel de leur milieu de vie et, par le fait même, de l'enrichir ?

Comment assurer des activités de médiation culturelle permettant aux citoyens de proposer une vision créative de leur quartier ?

Les membres du Conseil ont constaté que l'information sur les activités et la programmation culturelle et sportive est un moyen de susciter la participation plus grande des citoyennes et des citoyens aux activités et au développement culturel de leur quartier. Elles ont cependant constaté que l'information est disponible de manière inégale et plus ou moins accessible selon les arrondissements. À titre d'exemple, pour la session Hiver 2011, l'arrondissement Ville-Marie a rendu sa programmation uniquement disponible via Internet alors que les arrondissements Rosemont – La Petite - Patrie ainsi que Villeray – Saint-Michel – Parc Extension l'ont distribuée de porte-à-porte. Ces arrondissements ont, selon l'avis du Conseil, mis en place une pratique davantage proactive pour encourager la participation notamment des catégories de la population qui n'ont pas accès à Internet.

R-12 Le Conseil recommande que les arrondissements mettent en place des moyens de faire participer activement les citoyennes et les citoyens ainsi que les artistes lors de l'élaboration de leur programmation culturelle.

R-13 Le Conseil recommande que les arrondissements évaluent davantage les moyens de diffusion utilisés afin d'assurer que toutes les populations de leur territoire soient adéquatement informées des activités disponibles.

R-14 Le Conseil recommande que les arrondissements fassent un inventaire régulier de ce qui se fait comme production culturelle sur leur territoire, incluant les productions des groupes communautaires et des artistes amateurs et dits « *underground* » et facilitent la diffusion de ces productions ancrées dans la réalité quotidienne et le milieu de vie des citoyennes et des citoyens.

5.3 L'AMÉNAGEMENT ET LE TRANSPORT

5.3.1 LES ESPACES PUBLICS, PARCS, PLACES, RUES ET CORRIDORS PIÉTONNIERS

Lors de travaux d'aménagement ou de réaménagement du domaine public,



Belgique: un Code de la rue progressiste

En Belgique, le Code de la rue, entré en vigueur en janvier 2004, donne la priorité aux usagers de la route les plus vulnérables en tout temps. Ceci signifie que, en vertu de la loi, les conducteurs doivent se soucier de la sécurité des autres usagers de la route, puisque ce sont leurs véhicules qui peuvent causer le plus de dommages.

Montréal : Centre d'écologie urbaine



« Plus de 26 marches dans plusieurs quartiers montréalais sont déjà confirmées! Guidées par des citoyenNEs passionnéEs, les marches aborderont cette année une variété de thématiques (la culture, l'histoire, le patrimoine, la nature, l'architecture, l'urbanisme, etc.) et seront l'occasion de découvrir la ville autrement, soit par la marche! »

comment prévoir et mettre en valeur des espaces accessibles à tous (places, parcs, rues) permettant aux citoyens de mieux s'approprier leur quartier ?

Comment soutenir l'animation de ces espaces publics, ainsi qu'une offre de services diversifiés (alimentaires, sanitaires, aires de jeux, aires de spectacles et d'événements culturels, mobilier) ?

Pour soutenir l'appropriation et la participation citoyenne, il apparaît aux membres du Conseil qu'il est encore une fois pertinent de référer au Guide d'aménagement pour un environnement urbain sécuritaire. De plus, le Conseil estime pertinent que la Politique municipale d'accessibilité universelle serve également de guide de référence en la matière. En effet, lors de travaux d'aménagement ou de réaménagement du domaine public, les espaces publics doivent être conçus pour être accessibles et sécuritaires pour toutes les catégories de la population.

De plus, des membres du Conseil ont pu constater que les diverses démarches pour que la population et les groupes communautaires puissent organiser des activités dans les espaces publics sont lourdes et complexes. Il faut souvent être en contact avec deux, trois ou quatre services de l'arrondissement pour organiser une fête de quartier et obtenir les permis nécessaires, ce qui décourage l'appropriation par les citoyennes et les citoyens de leur quartier.

R-15 Le Conseil recommande la création d'un guichet unique dans chaque arrondissement qui visera à soutenir directement les démarches d'occupation du domaine public pour des initiatives citoyennes. Une personne dans chacun des bureaux Accès Montréal serait responsable de cette tâche.

S'il est vrai qu'il faille augmenter l'offre d'animation et de services, encore faut-il qu'ils soient accessibles. Le Conseil a d'ailleurs abondamment souligné les problématiques entourant la tarification pour les familles, dans le cadre du mémoire soumis en 2007 sur le projet de plan d'action famille de Montréal. Il y a toujours place à des améliorations.

R-16 Le Conseil recommande que la Ville de Montréal se dote d'un système de tarification famille approprié dans toutes ses infrastructures culturelles de façon à rendre véritablement accessibles à toutes les familles qui vivent sur son territoire, les activités qui s'y déroulent.

5.3.6 LE TRANSPORT ACTIF ET LA QUALITÉ DU MILIEU DE VIE

Comment permettre des déplacements actifs et sécuritaires dans les futurs quartiers culturels ? Lors de la planification du réseau cyclable, de même que de l'expansion du réseau Bixi, n'y aurait-il pas lieu de prendre en considération les futurs quartiers culturels ?

Même s'il existe déjà une complicité réelle entre le transport en commun et la



culture, quels moyens pourraient être envisagés pour renforcer encore davantage cette connivence ?

Le Conseil des Montréalaises est depuis plusieurs années intéressé au développement du réseau des pistes cyclables. Déjà, en 2007 dans son mémoire présenté sur le projet de plan d'action famille de Montréal, le Conseil recommandait un travail concerté de la Ville centrale et des arrondissements afin d'optimiser le réseau de pistes cyclables et le réaménagement de certains tronçons pour les rendre plus sécuritaires.

Le Conseil reconnaît que des efforts importants ont été faits pour améliorer la sécurité des déplacements des cyclistes à travers tout le réseau des pistes cyclables et que des travaux importants de sécurisation ont été réalisés. Cependant, force est de constater que, victime de son succès, l'augmentation des déplacements à bicyclette influe sur le nombre d'accidents.

R-17 Le Conseil recommande que les efforts de la Ville et de ses arrondissements se poursuivent et même s'accroissent pour rendre le transport actif en bicyclette plus sécuritaire notamment pour les familles.

R-18 Le Conseil recommande également que des tronçons de pistes cyclables soient ajoutés pour permettre un meilleur accès aux lieux et équipements culturels à travers tout le territoire. De plus, des stationnements sécuritaires pour les bicyclettes devraient y être installés en nombre suffisant.

Sur les différentes problématiques liées au transport en commun, le Conseil des Montréalaises s'est longuement penché sur ces questions dans son Avis « Pour qu'elles embarquent, l'accessibilité du transport collectif et son impact sur la qualité de vie des Montréalaises » présenté en novembre 2009 et il a présenté de nombreuses recommandations. Pour les fins de la consultation en cours, le Conseil tient à en rappeler et à en adapter les plus pertinentes afin d'augmenter l'accessibilité et la participation de toutes les Montréalaises et tous les Montréalais aux activités culturelles et d'augmenter ainsi leur qualité de vie.

R-19 Le Conseil recommande que la STM établisse une tarification spéciale pour les ménages qui vivent sous les seuils de pauvreté pour que ceux-ci aient une plus grande capacité de participation dans leur milieu de vie.

R-20 Le Conseil recommande que la STM fasse mieux connaître à ses employés et au grand public son programme « Sorties en famille » qui permet à un adulte muni d'un titre de transport valide de voyager avec au plus 5 enfants de moins de 12 ans la fin de semaine et les jours fériés. De plus le Conseil recommande que ce programme soit étendu aux jours de semaine en dehors des heures de pointe.





LONDRES

« La commune de Tower Hamlets est le quartier de Londres dont la population est la plus diversifiée. Toutes les bibliothèques sont transformées en espaces d'interaction communautaire. Les objectifs sont : (...) de rassembler la collectivité et permettre à chacun de s'aider lui-même, qu'il s'agisse d'apprendre à lire, de pratiquer des loisirs, de renforcer ses connaissances ou de chercher un emploi. Un « magasin à idées » est le lieu idéal pour consulter et emprunter des livres, lire un journal ou une revue, maîtriser de nouvelles compétences, surfer sur Internet ou se détendre avec des amis autour d'un café, dans un environnement amusant et stimulant. L'architecture de ces « magasins » est frappante. Il n'y a pas de délimitation précise entre la rue et la bibliothèque, de telle sorte que l'on y pénètre sans avoir l'impression de franchir un seuil. Cela crée une impression de neutralité qui incite les usagers à échanger ».

http://www.coe.int/t/dg4/cultureheritage/culture/cities/guidance/pspace_FR.asp

À **Århus, au Danemark**, les bibliothèques publiques offrent maintenant de nombreux autres services publics et sont devenues les centres de quartiers multiethniques, voir *Public Libraries: Embracing Diversity, Empowering Citizens in Denmark*, sur le site : www.aakb.dk/sw3893.asp

R-21 Le Conseil recommande que soit établi, à l'instar du tarif illimité en soirée en dehors des heures de pointe, un tarif à la journée pour permettre un nombre illimité de passages en dehors des heures de pointe soit de 9h à 16 h.

R-22 Le Conseil recommande que la Ville de Montréal en partenariat avec la STM et avec l'industrie du taxi ainsi qu'avec l'ensemble des organismes et les instances publiques concernés par la question du transport adapté travaillent à trouver de nouvelles avenues pour combler les besoins existants et à venir.

R-23 Le Conseil recommande que la STM augmente les dessertes locales notamment dans les secteurs où sont situés les équipements culturels pour en faciliter l'accès.

R-24 Le Conseil recommande que des arrêts d'autobus soient installés le plus près possible des lieux culturels sans tenir compte de la norme de 500 mètres lorsque c'est possible. De plus, il est important que ces arrêts et ces débarcadères soient aménagés selon les principes contenus dans le Guide d'aménagement pour un environnement urbain sécuritaire, ceci afin d'en augmenter l'accessibilité notamment pour les personnes âgées, les mères avec de jeunes enfants et toutes les personnes dont la mobilité est réduite.

R-25 Le Conseil recommande qu'au cours de la durée de validité d'un billet individuel, il soit permis d'utiliser la même ligne d'autobus aussi bien dans les deux sens que dans la même direction (par ex. arrêt à la bibliothèque avant le retour à la maison).

5.4 LES IMMOBILISATIONS

5.4.1 LES ÉQUIPEMENTS CULTURELS PUBLICS ET PRIVÉS

Les bibliothèques publiques sont engagées dans un programme majeur de rénovation, d'agrandissement et de construction qui s'étend sur dix ans ; comment s'assurer que les retombées de ces investissements publics soient optimales dans leur milieu ?

Le Conseil soutient que les bibliothèques sont des pôles culturels importants dans les quartiers. L'accès aux équipements doit être facile en transport en commun et une signalisation doit être installée sur les artères et les rues du quartier pour faciliter le repérage des lieux culturels par la population.

Le Conseil note avec satisfaction que depuis que les bibliothèques publiques ont intensifié leurs efforts pour attirer toutes les tranches de la population en augmentant leurs heures d'ouverture et la diversité des activités offertes, une augmentation de la fréquentation a été constatée. De plus, les travaux d'amélioration des bâtiments des bibliothèques constituent également un



« Pensons moins en termes de participation culturelle, mais plus en termes de vitalité culturelle. Liez la vitalité culturelle et la planification urbaine : s'il y a un parc, il y a une fiesta Chicano! »



Marital
Alvarez

facteur qui accroîtra l'attraction des citoyennes et des citoyens vers ces lieux de diffusion de la culture et de médiation culturelle.

R-26 Le Conseil recommande que la Ville de Montréal maintienne ses efforts et ses appuis aux initiatives des arrondissements pour que l'offre des bibliothèques publiques soit de qualité partout sur le territoire.

5.4.2 L'ART PUBLIC

Quel devrait être le rôle des citoyens et des entreprises dans le choix et l'installation de ces œuvres ?

R-27 Le Conseil recommande l'application des principes de l'ADS afin d'assurer une parité de femmes et d'hommes impliqués dans les comités de sélection des œuvres d'art public.

R-28 Le Conseil recommande que l'attribution des subventions à la production de contenus culturels soit proportionnelle entre les femmes et les hommes artistes montréalais.

5.4.3 LES ATELIERS ET RÉSIDENCES POUR LES ARTISTES

Il est donc urgent d'adopter une approche proactive étant donné l'importance de cette problématique pour la vitalité de plusieurs quartiers culturels, ainsi que pour le développement de Montréal comme métropole culturelle.

Dans ses observations soumises en mars 2005, le Conseil se montrait déjà préoccupé par les fossés de revenus entre les hommes et les femmes œuvrant dans les milieux culturels et demandait à la Ville d'examiner ses pratiques dans ce domaine de manière à réduire les iniquités structurelles notamment par les actions et activités qu'elle appuie financièrement. Ces données venaient en quelque sorte confirmer celles rendues publiques par l'Union des artistes (UDA) en juin 2004¹ qui indiquaient qu'en 2003, les revenus moyens des femmes membres de l'UDA (13 263 \$) représentaient 75,4 % de ceux des hommes (17 601 \$). Dans la tranche d'âge des 35 - 44 ans, ce pourcentage n'était que de 69 %. Le Conseil est d'avis que les chiffres de 2004 sont encore en bonne partie valides aujourd'hui et que les écarts de revenus significatifs sont toujours présents.

Si la Ville centrale et les arrondissements sont préoccupés d'adopter une approche proactive en regard des ateliers et des résidences pour les artistes, le Conseil est d'avis qu'il est important de bien connaître les populations d'artistes de chaque arrondissement et leurs productions ainsi que leur localisation.

R-29 Le Conseil recommande que des places soient réservées aux artistes femmes autant dans les ateliers que dans les résidences, en tenant compte de la préoccupation soulevée quant aux conséquences de la gentrification.



Nouvel espace public et pistes cyclables sur Broadway et à Times Square, New-York

Des artistes veulent sauver leur immeuble



Radio-Canada.ca, Jean-Philippe Cipriani, 11 décembre 2010

Le 780 St-Rémi compte une centaine de lofts, occupés notamment par des artistes et des travailleurs autonomes. Les loyers des lofts varient entre 600 et 1200 dollars par mois, chauffage, éclairage et stationnement compris, ce qui est en deçà du marché. En échange de ces prix abordables, les locataires ont tous aménagé leur loft à leurs frais.

Même si le ministère des Transports a prévu des mesures pour reloger les locataires, ces derniers estiment que les logements offerts ne sont pas équivalents à ceux qu'ils occupent actuellement.



Michel de Brouin, Révolutions, 2003, Aluminium, Parc Maisonneuve-Cartier / Station de métro Papineau. (Photographie de Michel E. Tremblay)



Laurent Gascon, hommage à Paul Buissonneau à l'angle des rues Ontario et Beaudry

Le Conseil des Montréalaises salue la grande rigueur de la démarche mise de l'avant par la Ville pour l'élaboration, l'adoption et l'évaluation des actions du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise.

Le Conseil croit nécessaire que la Ville et les arrondissements mettent autant de rigueur dans les processus d'élaboration, d'adoption, de suivi et d'évaluation pour la mise en place des quartiers culturels. Une place importante devrait être faite à la participation citoyenne à toutes les étapes.

Une DÉMARCHE presque idéale : le plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise

Sous le leadership de l'Administration municipale, l'élaboration du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015 a mobilisé plusieurs services municipaux, administrations locales et partenaires, regroupés au sein de différents comités. Le Plan 2010-2015 a été élaboré en étroite collaboration avec plus de 180 partenaires et en misant sur les acquis du Premier plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise, soit :

- Une approche de concertation, dont l'Administration municipale assume le leadership.
- Une administration et des partenaires qui, conjointement, mettent en œuvre des actions.
- Des principes directeurs.
- Des orientations en développement durable pour Montréal.

Le Plan 2010-2015 fait suite à plusieurs outils de planification et d'intervention structurants que Montréal a adoptés au cours des dernières années, entre autres :

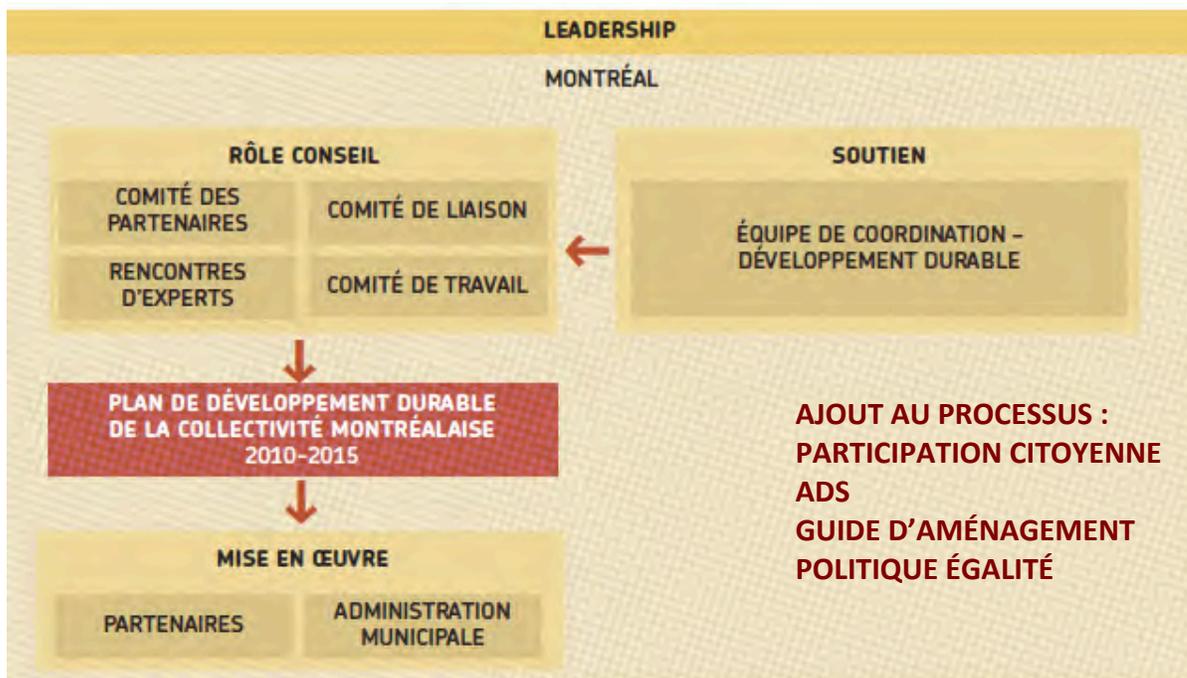
- Le Plan d'urbanisme.
- Le Plan de transport.
- La Stratégie d'inclusion de logements abordables dans

les nouveaux projets résidentiels.

- Imaginer – Réaliser Montréal 2025.
- La Stratégie de développement économique – réussir@montréal.
- Le Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2010-2014 (PDGMR).
- La Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels.
- La Politique de l'arbre.

Enfin, le Plan 2010-2015 est cohérent avec la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013 (Gouvernement du Québec, 2007). Une fois combinées, toutes ces initiatives font progresser Montréal sur la voie du développement durable.

Le Plan 2010-2015 comprend des objectifs chiffrés et mesurables associés à chacune des orientations. Enfin, un suivi des actions du Premier plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise dans le cadre du Plan 2010-2015 est effectué régulièrement.



STATISTIQUES SUR LES MONTRÉALAISES



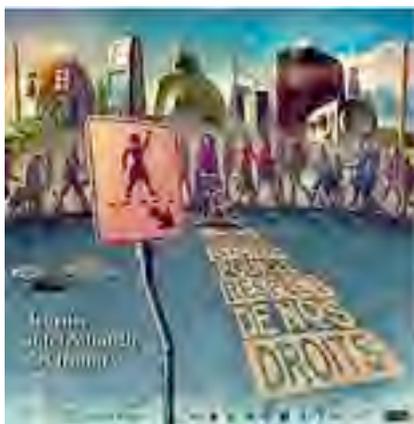
Selon le Conseil du statut de la femme, dans son rapport de 2010⁹, le poids démographique de Montréal et des régions situées à proximité s'est accru au cours de la dernière décennie. Si Montréal a perdu du terrain au profit des régions des couronnes nord et sud, lesquelles attirent les jeunes familles, le quart de la population québécoise réside toujours sur l'île de Montréal. Plus de la moitié de la population québécoise vit à Montréal ou dans sa couronne.

De manière générale, davantage de femmes que d'hommes vivent seules, et ce phénomène s'accroît chez les personnes âgées. Au Québec, 17,1 % des femmes et 14,8 % des hommes habitaient seuls en 2006. C'est dans la région montréalaise que l'on trouve à la fois le plus grand nombre et le plus fort pourcentage de femmes dans cette situation : 22,1 % des femmes. Dans la région de Montréal, 37,2 % des femmes de 65 à 74 ans habitaient seules et 61,8 % de celles ayant 85 ans et plus. Ainsi, il y a deux fois plus de femmes que d'hommes dans cette condition chez les 65 à 74 ans et quatre fois



Au Québec, les femmes demeurent légèrement moins scolarisées que les hommes. En 2006, 74,9 % détenaient un diplôme, tous niveaux de scolarité confondus, contre 75,1 % des hommes. Selon les données du recensement de 2006, le taux d'emploi des femmes au Québec était de 55,7 % et celui des hommes de 65,4 %, ce qui est inférieur à la moyenne canadienne (57,5 % pour les femmes et 67,6 % pour les hommes). De plus, elles sont en moins grand nombre à obtenir un emploi à temps plein.

Au niveau des revenus tirés d'un emploi, on observe toujours une différence entre le revenu moyen d'emploi des femmes et celui des hommes. En 2005, le revenu moyen d'emploi des femmes au Québec équivalait à 68,6 % de celui des hommes (26 297 \$ contre 38 359 \$). Par conséquent, les femmes reçoivent encore en moyenne 12 062 \$ de moins que les hommes par année. Sur l'île de Montréal, près d'une femme sur quatre est dans cette situation (22,8 % des femmes). Par ailleurs, il y a lieu de signaler le nombre important de femmes de 65 ans et plus vivant sous le seuil de faible revenu ; elles sont trois fois plus nombreuses que les hommes du même âge (72 290 femmes et 24 005 hommes). Une fraction particulièrement élevée de femmes de 65 ans et plus doit composer avec ce fait dans les agglomérations de Montréal et de Québec. Après 65 ans, plus d'une femme sur cinq dans ces deux villes fait face à cette situation (21,4 % à Montréal et à Québec contre 13,3 % au Québec).



En 2006, les personnes immigrées formaient 11,5 % de la population totale au Québec. Les femmes immigrées sont un peu plus nombreuses que les hommes (433 635 contre 417 925). Montréal accueille presque les deux tiers (65,8 %) des personnes immigrées au Québec. En 2006, la région de Montréal comptait 560 390 personnes immigrées (30,9 % de sa population totale) dont 288 025 femmes. En 2006, 51,0 % de la population immigrée totale est féminine, mais le taux de féminité diffère selon le continent d'origine. Ainsi, plus de femmes que d'hommes sont issues d'Amérique (54,8 %), notamment des États-Unis (55,8 %) et d'Amérique centrale (55,3 %), ainsi que de l'Asie (54,0 %), surtout des Philippines (64,3 %) et de la République populaire de Chine (59,2 %). À l'inverse, moins de femmes que d'hommes nous arrivent d'Afrique (45,8 %) et du Moyen-Orient (47,5 %). Enfin, il y a une représentation à peu près égale des femmes et des hommes parmi les gens venant d'Europe (50,1 %).

LISTE DES RECOMMANDATIONS

RÉFLEXIONS PRÉLIMINAIRES

R-a) Pour le Conseil, il ne faut pas voir la culture comme la simple consommation d'événements culturels (réception passive) mais comme la participation active des citoyennes et des citoyens à la production et à la consommation, dans toutes les sphères de vie, et ce dans une perspective durable.

R-b) Ainsi, le Conseil est d'avis que les trois outils de planification que sont le *Guide d'aménagement pour un environnement urbain sécuritaire* (Guide), l'analyse différenciée selon les sexes (ADS) et la Politique *Pour une participation égalitaire des femmes et des hommes à la vie de Montréal* (Politique d'égalité) doivent faire partie des pratiques de la Ville et des arrondissements lorsqu'ils interviennent en matière d'aménagement et de développement de politiques publiques afin de mettre en place des espaces publics invitants et sécuritaires.

R-c) Enfin, le Conseil tient à ce que des démarches rigoureuses et participatives soient déployées. Le Conseil souhaite qu'à l'instar du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise (PDDCM), des outils de suivi et d'évaluation soient déployés pour tous les plans d'action. De plus, le Conseil suggère l'inclusion non seulement des groupes communautaires et des diverses tables de quartier / arrondissement qui ont développé une vision des besoins du territoire au sein duquel ils œuvrent, mais également celles des citoyennes et des citoyens. Ils sont en mesure d'apporter des suggestions qui mèneront à l'amélioration de la qualité de vie de tous.

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS SPÉCIFIQUES

R-1 Le Conseil recommande que les principes de la politique d'égalité de la Ville de Montréal soient appliqués et que les femmes soient présentes dans toutes les instances et groupes de travail selon un principe de parité.

R-2 Le Conseil recommande que l'ADS soit utilisée dès le début d'un processus et tout au cours de sa mise en œuvre. Il recommande également qu'un membre senior de l'équipe de l'arrondissement devienne le répondant de l'application de l'ADS et qu'il en rende compte périodiquement.

R-3 Enfin, le Conseil recommande que des processus de participation citoyenne soient déployés par les arrondissements dans l'élaboration et la mise en œuvre des quartiers culturels, incluant des moyens pour rejoindre les femmes dans leur milieu.

R-4 Le Conseil recommande que les principes du Guide d'aménagement pour un environnement urbain sécuritaire et de la Politique d'accès universel soient intégrés dans le Plan d'urbanisme de chaque arrondissement ainsi que dans celui de la Ville.

R-5 Le Conseil recommande la mise en place de mesures spécifiques afin que davantage de femmes soient nommées sur les CCU ainsi que sur tous les comités de travail ou les instances qui ont une influence sur l'avenir de Montréal et de ses arrondissements.

R-6 Le Conseil recommande qu'en application de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1, art. 117.3), l'usage des superficies ou les sommes versées puissent en partie permettre l'ajout d'espaces culturels dotés d'équipements appropriés, le tout dans le respect des politiques existantes d'espaces verts des arrondissements et de la Ville de Montréal.

R-7 Le Conseil recommande la mise en place d'une équipe multidisciplinaire au niveau de la Ville centre qui devra inclure des personnes en mesure d'utiliser les trois outils incontournables, soit l'ADS, le Guide d'aménagement pour un environnement urbain sécuritaire ainsi que la Politique d'égalité.

R-8 Le Conseil recommande que des efforts spécifiques soient mis en œuvre pour souligner la contribution des femmes à l'histoire et au patrimoine dans le cadre de chaque projet de quartier culturel dans tous les arrondissements.

R-9 Le Conseil recommande que lors de l'organisation d'événements pour le 375^e anniversaire de la fondation de Montréal, la Ville et les arrondissements mettent en valeur la contribution des femmes.

R-10 Le Conseil recommande que des circuits culturels, gratuits ou à très faibles coûts, soient développés tant par la Ville centrale que par les arrondissements. Ces circuits doivent inclure une composante « histoire de la contribution des femmes ». Ils devraient être développés en partenariat avec des organismes communautaires et culturels et des artistes, y compris ceux issus du milieu dit « underground », intéressés notamment à l'histoire des femmes ainsi qu'aux luttes urbaines. Ces circuits culturels devraient être inclus aux programmes de sorties des écoles et ce, dès la 5^{ème} année du primaire, ce qui permettrait de développer plus tôt le sentiment d'appartenance et le niveau de connaissance de tous les Montréalaises et les Montréalais de l'histoire et du patrimoine de leur ville.

R-11 Le Conseil recommande également qu'une signalisation harmonisée soit développée et appliquée sur l'ensemble du territoire de la Ville de Montréal afin de mettre en valeur le patrimoine bâti ainsi que l'histoire de la ville, incluant une signalisation spécifique mettant en valeur la contribution des femmes.

LISTE DES RECOMMANDATIONS

R-12 Le Conseil recommande que les arrondissements mettent en place des moyens de faire participer activement les citoyennes et les citoyens ainsi que les artistes lors de l'élaboration de leur programmation culturelle.

R-13 Le Conseil recommande que les arrondissements évaluent davantage les moyens de diffusion utilisés afin d'assurer que toutes les populations de leur territoire soient adéquatement informées des activités disponibles.

R-14 Le Conseil recommande que les arrondissements fassent un inventaire régulier de ce qui se fait comme production culturelle sur leur territoire, incluant les productions des groupes communautaires et des artistes amateurs et dits « underground » et facilitent la diffusion de ces productions ancrées dans la réalité quotidienne et le milieu de vie des citoyennes et des citoyens.

R-15 Le Conseil recommande la création d'un guichet unique dans chaque arrondissement qui visera à soutenir directement les démarches d'occupation du domaine public pour des initiatives citoyennes. Une personne dans chacun des bureaux Accès Montréal serait responsable de cette tâche.

R-16 Le Conseil recommande que la Ville de Montréal se dote d'un système de tarification famille approprié dans toutes ses infrastructures culturelles de façon à rendre véritablement accessibles à toutes les familles qui vivent sur son territoire, les activités qui s'y déroulent.

R-17 Le Conseil recommande que les efforts de la Ville et de ses arrondissements se poursuivent et même s'accélèrent pour rendre le transport actif en bicyclette plus sécuritaire notamment pour les familles.

R-18 Le Conseil recommande également que des tronçons de pistes cyclables soient ajoutés pour permettre un meilleur accès aux lieux et équipements culturels à travers tout le territoire. De plus, des stationnements sécuritaires pour les bicyclettes devraient y être installés en nombre suffisant.

R-19 Le Conseil recommande que la STM établisse une tarification spéciale pour les ménages qui vivent sous les seuils de pauvreté pour que ceux-ci aient une plus grande capacité de participation dans leur milieu de vie.

R-20 Le Conseil recommande que la STM fasse mieux connaître à ses employés et au grand public son programme « Sorties en famille » qui permet à un adulte muni d'un titre de transport valide de voyager avec au plus 5 enfants de moins de 12 ans la fin de semaine et les jours fériés. De plus le Conseil recommande que ce programme soit étendu aux jours de semaine en dehors des heures de pointe.

R-21 Le Conseil recommande que soit établi, à l'instar du tarif illimité en soirée en dehors des heures de pointe, un tarif à la journée pour permettre un nombre illimité de passages en dehors des heures de pointe soit de 9h à 16 h.

R-22 Le Conseil recommande que la Ville de Montréal en partenariat avec la STM et avec l'industrie du taxi ainsi qu'avec l'ensemble des organismes et les instances publiques concernés par la question du transport adapté travaillent à trouver de nouvelles avenues pour combler les besoins existants et à venir.

R-23 Le Conseil recommande que la STM augmente les dessertes locales notamment dans les secteurs où sont situés les équipements culturels pour en faciliter l'accès.

R-24 Le Conseil recommande que des arrêts d'autobus soient installés le plus près possible des lieux culturels sans tenir compte de la norme de 500 mètres lorsque c'est possible. De plus, il est important que ces arrêts et ces débarcadères soient aménagés selon les principes contenus dans le Guide d'aménagement pour un environnement urbain sécuritaire, ceci afin d'en augmenter l'accessibilité notamment pour les personnes âgées, les mères avec de jeunes enfants et toutes les personnes dont la mobilité est réduite.

R-25 Le Conseil recommande qu'au cours de la durée de validité d'un billet individuel, il soit permis d'utiliser la même ligne d'autobus aussi bien dans les deux sens que dans la même direction (par ex. arrêt à la bibliothèque avant le retour à la maison).

R-26 Le Conseil recommande que la Ville de Montréal maintienne ses efforts et ses appuis aux initiatives des arrondissements pour que l'offre des bibliothèques publiques soit de qualité partout sur le territoire.

R-27 Le Conseil recommande l'application des principes de l'ADS afin d'assurer une parité de femmes et d'hommes impliqués dans les comités de sélection des œuvres d'art public.

R-28 Le Conseil recommande que l'attribution des subventions à la production de contenus culturels soit proportionnelle entre les femmes et les hommes artistes montréalais.

R-29 Le Conseil recommande que des places soient réservées aux artistes femmes autant dans les ateliers que dans les résidences, en tenant compte de la préoccupation soulevée quant aux conséquences de la gentrification.

Annexe 1 - Le processus d'implantation de l'ADS dans un projet

Tiré du Guide synthèse, « L'analyse différenciée selon les sexes, un atout dans la prise de décision », Culture, Communications et Condition féminine du Québec, 2007

Nous avons pris comme **EXEMPLE** le projet de construction d'un complexe communautaire, culturel et sportif dans la partie nord-ouest de l'arrondissement Saint-Michel sur le site de l'École Louis-Joseph-Papineau (Boul. St-Michel et rue Charland). **CET EXEMPLE EST LE FRUIT DE NOTRE IMAGINATION.** Nous vous présentons une version très simplifiée des trois premières étapes du processus.

La communication et la consultation sont au centre du processus et elles doivent intervenir à plusieurs étapes du projet pour s'assurer qu'elles tiennent compte des femmes et des hommes.

1. Déterminer la problématique et les enjeux et faire la recherche.
2. Établir les objectifs et les indicateurs.
3. Élaborer les scénarios qui mèneront à la prise de décision.
4. Concevoir le projet.
5. Mettre en œuvre le projet.

6. Faire le suivi et l'évaluation du projet.

Les responsables du projet doivent répondre à des questions précises à chacune des étapes. Les réponses leur permettront de prendre en compte les besoins différenciés des femmes et des hommes. Afin d'illustrer cette approche voici à quoi pourrait ressembler les réponses à quelques questions des trois premières étapes.

**FEMMES
DANS LA
VILLE**



Annexe 1 - Le processus d'implantation de l'ADS dans un projet

Tiré du Guide synthèse, « L'analyse différenciée selon les sexes, un atout dans la prise de décision », Culture, Communications et Condition féminine du Québec, 2007

Étape 1. Déterminer la problématique et les enjeux et faire la recherche

- *Les données quantitatives et qualitatives, les indicateurs, les études comparatives et les résultats des recherches utilisés permettent-ils de distinguer les besoins des hommes et des femmes? Quelle est la proportion des hommes et des femmes visée par le projet?*

La table de concertation du sport et des loisirs et d'autres organismes du milieu a constaté que cette partie du quartier manquait d'équipements communautaires, culturels et sportifs. Elle peut aussi compter sur les données sociodémographiques du dernier recensement de Statistiques Canada 2010 ainsi que sur les données de participation aux activités culturelles et sportives récoltées par le service de loisirs et des sports de l'arrondissement. Ces deux bases de données incluent des données selon le sexe.

- *Ces données sont-elles en quantités suffisantes et assez précises pour établir et analyser la problématique en fonction du sexe? Sinon, il faut s'assurer de pouvoir les obtenir.*

Une personne sera chargée de faire ressortir les données selon le sexe à partir des deux principales bases de données et d'en faire une analyse préliminaire.

- *D'autres variables doivent-elles être prises en considération pour comprendre les réalités des femmes et des hommes et différencier les deux groupes (par exemple : l'âge, le revenu, l'origine ethnique, la scolarité, la langue, l'état civil, le milieu de vie) ?*

Cette personne devra inclure d'autres variables notamment sur la participation des femmes et des hommes par groupe d'âge et par type d'activité, aux activités communautaires, culturelles et sportives. À cela devra s'ajouter une analyse selon l'origine ethnique, le revenu et le milieu de vie,

- *Quelles réalités propres aux femmes et aux hommes ces données quantitatives et qualitatives mettent-elles en évidence? Quels constats différenciés peut-on en dégager?*

Il y a fort à parier que cette analyse plus détaillée montrera notamment que les jeunes filles ne participent que très peu à ces activités en dehors de heures scolaires. Et que les femmes avec de jeunes enfants sont dans le même cas.

- *Comment peut-on expliquer la présence ou l'absence d'écarts significatifs entre les femmes et les hommes? Quelles en sont les conséquences?*

Pour analyser les écarts, on pourra organiser des groupes de discussion, faire circuler des questionnaires dans les groupes communautaires, etc. Un des constats qui pourra vraisemblablement être fait est que les jeunes filles des communautés culturelles doivent rapidement rentrer à la maison après les heures de cours, ce qui n'est pas les cas pour les garçons. Plusieurs raisons seront invoquées : prendre soin des plus jeunes enfants de la famille en attendant le retour des parents, attitude de protection des parents envers les fréquentations des jeunes filles, volonté d'avoir plus de temps pour étudier. Du côté des jeunes mères, on soulèvera probablement la difficulté de trouver et de financer un mode de garde pour les enfants. Dans les deux cas, les facteurs de localisation de ces services et équipements pourront être déterminants si le transport en commun n'est pas disponible à proximité ou encore si cette partie du quartier n'est pas considérée comme sécuritaire.

- *À partir de ces constats, quels enjeux peut-on établir pour les hommes et pour les femmes?*

L'un des enjeux-clés pour les promoteurs du projet deviendra donc d'assurer une disponibilité de services qui attireront les filles et les jeunes mères autant que les jeunes hommes de manière à rendre ceux-ci équitables pour les deux sexes. Un lieu sécuritaire pour les jeunes mères les influencera par la suite à envoyer leurs filles et leurs garçons au centre.

Annexe 1 - Le processus d'implantation de l'ADS dans un projet

Tiré du Guide synthèse, « L'analyse différenciée selon les sexes, un atout dans la prise de décision », Culture, Communications et Condition féminine du Québec, 2007

Étape 2. Établir les objectifs et les indicateurs

- *Une fois que les enjeux auront été mis en évidence, quels objectifs faudra-t-il viser pour tenir compte des besoins différenciés des femmes et des hommes?*

Dans le cadre de l'ADS, l'objectif sera d'offrir des services qui répondront autant aux besoins des femmes que ceux des hommes. L'un des moyens choisis pourra être de consulter les groupes communautaires œuvrant auprès des femmes, des personnes âgées, des jeunes garçons et des jeunes filles et autres groupes de citoyens pour permettre d'identifier les besoins en activités et les conditions permettant une augmentation de la participation : ex : activités hors les murs du centre (école, locaux des groupes communautaires, desserte de transport plus proche et plus fréquente, halte-garderie ponctuelle, activités midi, etc.).

- *Pour assurer le suivi et l'évaluation de la démarche, quels indicateurs et outils de mesure faut-il prévoir? Ces indicateurs tiennent-ils compte des réalités et des besoins différenciés?*

Un exemple d'indicateur sera que le Centre s'engage à tenir des données de fréquentation de toutes les activités par sexe. D'autres indicateurs pourraient être l'âge, l'origine ethnique, le code postal. L'analyse des résultats permettra de voir si le Centre rejoint autant de femmes que d'hommes et le plus large éventail de population selon les critères définis.

Étape 3. Élaborer les scénarios qui mèneront à la prise de décision

- *Les scénarios qui découlent des objectifs fixés répondent-ils aux besoins différenciés selon les sexes ?*

Un des scénarios pourra toucher la répartition budgétaire selon les souhaits/besoins des deux groupes ce qui entrainera une participation plus équitable des femmes et des hommes. Un autre pourra porter sur l'achat d'équipements mieux adaptés aux besoins de l'un et de l'autre groupe.

- *Est-ce que des indicateurs et des outils de mesure ont été prévus pour assurer le suivi et l'évaluation du*

projet selon le ou les scénarios choisis ?

Le sexe, l'âge, l'origine ethnique, le code postal sont les indicateurs principaux choisis pour mesurer la participation des femmes et des hommes pour chacune des activités et des services offerts. Ils devraient permettre non seulement de suivre la participation selon les sexes mais également selon la répartition géographique sur le territoire.

Consulter et communiquer tout au long du processus

On peut facilement constater que le fait de consulter tout au long du processus permet de mieux identifier les besoins et d'avoir une offre de services mieux adaptée autant pour les femmes que pour les hommes. Le fait d'inclure les groupes communautaires aux étapes de consultation permet également de consulter des partenaires qui interviennent directement sur le terrain et qui sont bien placés dans la collectivité pour connaître les besoins spécifiques non seulement en fonction du sexe mais aussi de l'origine ethnique, de l'âge, du revenu.

Appendice A – Liste des membres du Conseil des Montréalaises

Présidente

Marie Leahey

Vice-présidentes

Ginette Drouin

Emmanuelle Hébert

Membres

Lydia Assayag

Anna Biro

Danielle Casara

Julie Cunningham

Rose-Andrée Hubbard

Michelle Issa

Mariane Labrecque

Isabelle Leblond

Roselyne Mavungu

Sabrina Ouellet

Anne Richard-Webb

Jan Gehl est un architecte MAA & FRIBA, Professeur émérite de l'Urban Design à l'École d'architecture de Copenhague.

"A city should **open up, invite and include people**, having different activities and possibilities and thereby ensuring multiplicity and diversity."

"We regard the public realm as a place for all people, regardless of ethnic background, age, socio-economic class, disability, religion, or the like".

Si nous invitons les gens à imaginer et à participer à la création d'espaces publics invitants, ils viendront et les animeront.



NOTES

1

http://www.unesco.org/education/uie/confintea/pdf/Fra_1b.pdf

² Franco Bianchini, « Accès à la culture, démocratie culturelle et citoyenneté », Banlieues d'Europe – Observatoire des politiques culturelles – Séminaire de Strasbourg – 17/18 septembre 2001

³ Le Devoir, 23 avril 2011; présentation de M. Christian Poirier, Colloque : « Cosmopolitisme, jeunesse et environnement numérique : la participation culturelle en mutation », 3 octobre 2011

4

<http://www.petitepatrie.org/bulletin/communiqueretourRDVCRPP2011.pdf>

⁵ Ministère, Culture, Communications et Condition féminine du Québec, « L'analyse différenciée selon les sexes, guide pratique », Guide synthèse, 2007, p.8

⁶ « Policiers et citoyens, ensemble pour la communauté montréalaise » p. 4 Commentaires du Conseil des Montréalaises à la Commission permanente de la sécurité publique, Mai 2011

⁷ Conseil des Montréalaises, lettre à Madame Rachel Laperrière, 12 juillet 2010

⁸ La Presse, 30 septembre 2011, <http://www.cyberpresse.ca/le-soleil/opinions/points-de-vue/201109/27/01-4451790-rendre-inseparables-culture-et-citoyennete-au-quebec.php>

⁹ Conseil du statut de la femme, « Portrait statistique, ÉGALITÉ FEMMES / HOMMES, Où en sommes-nous au Québec ? » Juin 2010

BIBLIOGRAPHIE

Bianchini, Franco, « Accès à la culture, démocratie culturelle et citoyenneté », Banlieues d'Europe – Observatoire des politiques culturelles – Séminaire de Strasbourg – 17/18 septembre 2001

Communiqué, Regroupement Arts et Culture Rosemont-La-Petite-Patrie, Rendez-vous culturels 2011, 12 mai 2011

Conseil des Montréalaises, « Policiers et citoyens, ensemble pour la communauté montréalaise » Commentaires à la Commission permanente de la sécurité publique, Mai 2011

Conseil des Montréalaises, Lettre à Madame Rachel Laperrière lors de l'annonce de la création du Bureau du Plan, 12 juillet 2010

Conseil des Montréalaises, « Pour qu'elles embarquent, l'accessibilité du transport collectif et son impact sur la qualité de vie des Montréalaises », Novembre 2009

Conseil des Montréalaises, « Mémoire du Conseil des Montréalaises sur le projet du plan d'action famille de Montréal : Montréal, ville avec enfants », présenté à l'Office de consultation publique, Novembre 2007

Conseil des Montréalaises, « Quelques réflexions autour de la politique de développement culturel pour la Ville de Montréal », Mars 2005

Extrait de la synthèse de l'atelier « Citoyenneté culturelle : éducation des adultes et populations autochtones, Cinquième conférence internationale sur l'éducation des adultes, Hambourg, 1997

Guide synthèse, L'analyse différenciée selon les sexes, un atout dans la prise de décision, Culture, Communications et Condition féminine du Québec, 2007

Guilbert, Lucille, présentation « Gouvernance, participation, posture éthique » http://www.ediq.ulaval.ca/fileadmin/ediq/fichiers/Publication/Cahier_de_l'EDIQ_Vol_1_No_1/Presentation_Lucille_PDF_EL.pdf

Le Devoir, Entrevue de Christian Poirier, professeur INRS, 23 avril 2011

Sicuro, Louise, « Rendre inséparables culture et citoyenneté au Québec », parue dans La Presse, 30 septembre 2011

Union des artistes, « Effectifs et revenus des femmes membres de l'UDA », préparé par Francine Descarries et Nadine Raymond, UQÀM, Avril 2004



Exposition La part des femmes, Le canal de Lachine
1825-2005

Conseil des Montréalaises

1550, rue Metcalfe, 14e étage, bureau 1424

Montréal (Québec) H3A 1X6

Courriel :

conseildesmontrealaises@ville.montreal.qc.ca

*Conseil des
Montréalaises*

